

Secteur :	Services financiers	Secteur
Sous-secteur :	Caisse d'épargne et de crédit (Uniones de Crédito) Agents financiers (Comisionistas Financieros) Maisons de change (Casas de Cambio)	Sous-secteur
Classification de l'industrie :	CMAP 811041 Caisse d'épargne et de crédit Agents financiers (sans objet) CMAP 811044 Maisons de change	Classification de l'industrie
Type de réserve :	Établissement d'institutions financières (Article 1403) Traitement national (Article 1405)	Type de réserve
Palier de gouvernement :	Fédéral	Palier de gouvernement
Mesures :	<i>Ley General de Organizaciones y Actividades Auxiliares del Crédito,</i> Artículos 8-III-1, 82-III <i>Ley de Instituciones de Crédito, Artículo 92</i> <i>Reglas de la Secretaría de Hacienda y Crédito Público</i>	Mesures
Description :	L'investissement étranger dans les caisses d'épargne et de crédit, les agents financiers et les maisons de change est interdit. Cette interdiction ne s'applique pas aux investissements dans les sociétés financières étrangères affiliées, selon la définition de la section B de la présente liste et sous réserve des modalités d'application qui y sont établies.	Description
Élimination progressive :	Néant	Élimination progressive